



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage : 10/11/2022

**DELIBERATION N° 063/2022**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES**  
**SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Robert TARDA
- Joseph CASCALES donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absentes excusées** : Michèle GRANIER – Caroline PICCOLO – Eliane CHAMBAULT

**Secrétaire de séance** : Christian DISLAIR

**OBJET** : Modification du tableau des effectifs – Création de deux postes.

M. le Maire rappelle que les lignes directrices de gestion de la collectivité instaurées par la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique, tendent à encourager la nomination des agents méritants, disponibles et/ou réussissant les concours et examens professionnels auxquels ils se présentent.

Il indique qu'il conviendrait de modifier le tableau des effectifs afin de créer les postes suivants :

- un poste de brigadier-chef principal à temps complet pour recruter un agent par mutation externe et disposer de quatre policiers municipaux sur le terrain le 01/01/2023 ;
- un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour promouvoir le responsable des services techniques.

Par suite, M. le Maire propose, d'une part, de créer les deux postes indiqués supra, d'autre part, de l'autoriser à signer tout document utile dans cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la création des deux postes suivants :

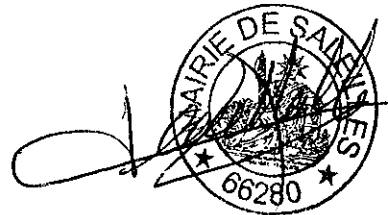
- un poste de brigadier-chef principal à temps complet au 5<sup>ème</sup> échelon (IB 469 et IM 410)

- un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 4<sup>ème</sup> échelon (indices IB 513 et IM 441), tels que figurant sur le nouveau tableau des effectifs communaux joint à la présente délibération.

- **Autorise** M. le maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20221117-del-063-2022-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Publication le : 24 NOV. 2022